

NOTE AU PRESIDENT

Concerne : Etat des lieux des Cadres de concertation.

OBSERVATION GENERALE : Tous les cadres de concertation sont animés par le Président de la CENI (article 25, alinéa 2, point 12). Il en est le premier responsable.

Au plan opérationnel pratique, il a été décidé d'en confier le suivi aux autres Membres de la CENI, non membres du Bureau. Ce qui est conforme au même alinéa 2.

Sauf les cadres de concertation GENRE et MEDIAS & ELECTIONS, suivis par la Questeure et le Rapporteur.

I. JUSTICE ELECTORALE

a) **Suivi :** M/AP : Madame KETA LOKODJO.

b) **Etat des lieux :**

- **Organisation/Institutions partenaires :**
 - Les cours et tribunaux/Conseil Supérieur de la Magistrature ;
 - Ministère de la Justice.
- **Activités réalisées :**
 - Matinée électorale avec les avocats du barreau de Kinshasa Matete ;
 - Séminaire avec les Magistrats Membres du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
 - Sensibilisation à la Justice électorale St Léopold (Mai 2015) ;
 - Sensibilisation à la Justice électorale Bunia-Mahagi (février 2015).
- **Activités projetées :**
 - Activités 1 : Echange avec les femmes magistrats (Justice électorale et Genre) ;
 - Activités 2 : Séminaires de formation des magistrats à la Justice électorale (Etendue de la République) ;
 - Activités 3 : Cadre transversal avec les Médias, Droit électoral, Justice électorale.
- **Risque et problème rencontré (description objective) :**
 - Insuffisance de financement.
- **Commentaire libre (sic) :**
 - Manque de financement pour les activités projetées.

Vous apprécierez.